

Réunion Commission Alpine du 04/06/2015

Présences des membres constituants : Chauvel-Aujames Catherine, Delor philippe, Cohadon Raoul, Chastanet Eric, Déat Philippe, Mathieu Philippe

Présences des membres associés : Barthélémy Véronique.

Présence de Pierre moreau.

Excusés : Cusset Lionel, Coudun Laurent, Patrick Pelat, Jordanne Couderc, Gardette Daniel, Jean-Jacques Belmond, , Plard Lionel, Barnerias François, Petit Mathias, Dubien Laurent, , Olivier Jouve

Absents : Bouchalois Patrick, Carsac Laurent, Butez Franck.

Présence du CTS : Frédéric Echavidre.

Adoption des deux résolutions de la commission Alpine du 05/02/2015

Achat d'une remorque 2,50m pour transport du matériel alpin avec carte grise pour un investissement de 1255€.

Révision de l'aide forfaitaire de prise en charge comité sur les temps de stages des jeunes en programmes comité. L'amputation de la subvention CNDS répercutée sur la commission Alpine à hauteur de 7000€, impose à la commission de renoncer à aider les athlètes à hauteur de 20% , comme cela a été le cas jusqu'au 31/12/2014, sur le financement des stages, hors honoraires. L'aide sera désormais portée à 14%.

: A l'unanimité

Objet : règles et orientation de la politique sportive

– début de séance à 18h30

Constitution des Equipes d'Auvergne 2016 - Orientations sportives – Programmes 2015/2016

Le travail réalisé par la commission de maintien et d'intégration de la commission Alpine est retenu comme ligne de conduite de la politique sportive du comité d'Auvergne en Alpin.

Ce travail prend en considération les contraintes budgétaires liées à la baisse des moyens financiers et tente de préserver le temps de ski nécessaire à la construction de nos compétiteurs comité dans l'inscription à la pratique du Haut Niveau : le document « **Orientations et politique sportive** » est adopté à l'unanimité.

Critères et conditions FIS 2016

Les situations vécues lors de la saison passée, imposent des ajustements dans la partie préambule du document « Critères et Conditions d'accès aux équipes d'Auvergne FIS » :

- Il est précisé les accompagnements des licenciés FIS en et hors critères comité.
- Il est précisé les accompagnements des licenciés FIS en et hors structures Pôle ou de Bi-qualification.
- Il est précisé les conditions d'entrée et de sortie en Equipe Comité FIS

Le document « **Critères et Conditions d'accès aux équipes d'Auvergne FIS** » est adopté. Les points concernant les intégrations de compétiteurs venant d'autres comités et concernant les départs du comité pour un autre, devront faire l'objet d'une attention particulière dans leur application et d'une réflexion au long terme.

Pour une meilleur protection des effectifs et des investissements financiers

Les situations vécues lors des saisons passées, imposent un changement de terminologie. Ce qui modifie le cadre réglementaire des mutations. Des contraintes financières accompagnent désormais les mutations affectant le comité d'Auvergne. Cela nécessite un retour à la notion d'Equipe d'Auvergne. Abandon de la terminologie « sélection » au profit de « sélection Auvergne ». Les athlètes sont listés et enregistré comme tel auprès de la Fédération.

Demande de licence FIS

Le responsable du Circuit, Philippe Mathieu, fait savoir la reconduite des licences, sur demande des clubs de : Hugo Salerno, Emilien Delor, Tom Aujames, Pierre Thé Vieillard, Liza Fournet-Fayard, la prise de licence pour : Morgane Petit, Rémi Barthélémy, Perrine Salles, Léa Boyer, Emma Jouve, Thibaut Merle et Ives Frédéric.

La commission est appelée à statuer sur le cas de Pierre Durando, scolarisé en structure Bi-qualifiante à Saint Michel de Maurienne, en programme ORSATUS la saison passée pour les « Ecureuils » et en demande de licence FIS. Cette demande s'effectuant alors qu'il est à 150,50 points FFS, la commission accorde dérogation et retient la délivrance de sa licence FIS

Présentation du programme d'été des collectifs comité :

Présentation du planning des temps de stages par groupe d'âges. Temps de ski et temps de préparation physique.

Mise en place d'actions transversales avec la commission nordique.

Directives nationales pour les équipement

OWG,WC,COC,WJC,FIS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin maxi	Hauteur ski/plaque/fix mini	Chaussures
DH	H	218 cm **	50 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	210 cm **	50 m	65 mm		
SG	H	210 cm **	45 m	65 mm		
	D	205 cm **	40 m	65 mm		
GS	H	195 cm **	35 m	65 mm		
	D	188 cm **	30 m	65 mm		
SL	H	165 cm		63 mm		
	D	155 cm		63 mm		

** : tolérance -5 cm en FIS

FFS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin mini	Hauteur ski/plaque/fix mini	Chaussures
DH	H	215 cm **	45 m		50 mm	43 mm
	D	210 cm **	45 m			
SG	H	205 cm **	33 m			
	D	200 cm **	33 m			
GS	H	185 cm **	27 m			
	D	180 cm **	23 m			
SL	H	165 cm				
	D	155 cm				

** : tolérance -5 cm

JEUNES FFS						
			Taille mini/maxi	Radius mini/maxi	Hauteur ski/plaque/ fix mini	Chaussures
SG	U16	H	mini 183	> 30 m	50 mm	43 mm Lifters interdits
	U16	D				
	U14	H	maxi 205			
	U14	D				
GS	U16	H	< 190	< 35 m		
	U16	D		<= 30 m		
	U14	H	maxi 188	mini 17 m		
	U14	D				
SL	U16	H	mini 130			
	U16	D				
	U14	H				
	U14	D				

INFORMATIONS FEDERALES

Philippe nous fait part d'une modification des quotas d'accès aux Coqs d'Or et à la finale de la coupe de la fédération pour les comités.

Pour les « Benj's » Une seule et unique étape du 15 au 18 mars 2016 est programmée à Risoul. En U14, le nombre de figures qu'il sera recommandé de tracer en SL pour cette catégorie. La formule « entre 2 et 4 doubles et 1 à 2 triples »

S'agissant des quotas par comité au Coq d'Or :

Un débat s'est instauré sur le fait ou non de continuer à ce que les jeunes des comités accèdent directement à la finale ou que l'ensemble de ces coureurs passe par le filtre des épreuves de pré-qualification et de qualification.

Une double résolution sera présentée par la FFS à la prochaine réunion d'organisation de cette compétition : Renonciation des comités à l'accès direct aux phases finales et en contrepartie, obtention d'un élargissement de la fourchette des points « open » requis pour l'accès des coureurs aux épreuves de pré-qualification et de qualification (adoption de la résolution à l'exception de IF et AU).

En U16, Le calendrier des Ecureuils d'Or U16 contient une première étape du 25 au 27 janvier 2016 à Valberg en milieu de semaine (2 GS-1 SL)

Puis, les Carroz du 11 au 13 mars (1 GS 2 SL) et Font-Romeu du 29 au 31 mars.

Les quotas devront être élaborés au regard d'une réduction de la participation à 120 concurrents et 110 concurrentes.

Limitation du nombre de participations à des compétitions dans la saison et la fixation de minima de points FFS par niveau de compétition (pénalité circuit). La limitation du nombre de départs hors courses internationales est recommandée comme suit : U12 = 20 départs ; U14 = 25 départs ; U16 = 25 et U18 = 35. Au-delà de l'aspect purement sportif, cette disposition est porteuse du principe de la protection de la santé des sportifs licenciés de la FFS.

Le nombre des figures dans les tracés SL est adopté en regard de « 3 à 6 doubles et de 1 à 3 chicanes (comportant 3 à 4 portes) ».

En 2016, le classement final des EO reposera sur l'addition des points « type » coupe du monde comme lors de la saison 2015.

Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission alpine Nationale, l'étude des quotas par comité pour la saison 2016 ainsi que la possibilité d'intégrer des U14 dans le quota de participation de chaque comité.

Les directives nationales seront à reprendre dans leur intégralité sur les circuits CAJ et CAA du massif

Finances de la commission Alpine

Sont engagés sur le budget 2015 de la commission Alpine.

Apport de trésorerie déjà effectué	8500,00€
Engagés et non passé en banque	5410,90€
A percevoir	160,00€
Remboursements de deux « sponsors »	
Caisse d'Epargne (flocage)	438,00€
Panoramique Puy de Dôme (flocage)	438,00€
Sommes engagée au 04 juin 2015	1 3910,90€
Solde bancaire au 04 juin 2015	1570,52€
Excédent sur les balances des athlètes (reste une variable)	1400,00€

Restant sur budget 2015 alloué à la commission Alpine

Solde disponible 5759,62€

Autant dire qu'il va être difficile de boucler le programme sportif été/automne et que malgré les mesures financières adoptées en séance, il est incontournable de trouver une source de financement supplémentaire pour la commission Alpine. Nous n'avons plus les moyens de poursuivre à long terme la politique sportive mise en place pour nos jeunes.

Levée de séance 22h00